

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GARD



Envoyé en préfecture le 11/08/2023
Reçu en préfecture le 11/08/2023
Publié le
ID : 030-213003239-20230811-D2023_28-DE

DELIBERATION N° D2023_28

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois, le 08 Août, le conseil municipal de la commune de Soustelle s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Georges RIBOT, maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du conseil : 04 Août 2023

Présents : Georges RIBOT, Jean Pierre OZIL, Christian PRIVAT, Claude SOLEIROL, Éric PRIVAT, Laurent BRUNEL, Sébastien KUBANI, Ophélie COEURDACIER DE GESNES, Loïc VOILLIOT,

Représentés : Jérôme NOGARET représenté par Ophélie COEURDACIER DE GESNES

Absent Excusés :

Absent : Céline LINGERAT

est nommée secrétaire : Ophélie COEURDACIER DE GESNES

Objet : Demande de subvention DETR / Contrat territorial :

Conformément à l'appel à projets de DETR 2023 du 22 novembre 2022 Monsieur le Maire propose de répondre pour un projet de mise en sécurité du hameau de Périès, commune de SOUSTELLE, au niveau **accès et défense contre l'incendie**.

les objectifs et/ou enjeux :

- Renforcement de la DECI.
- Sécurisation de l'accès au hameau ainsi qu'aux 4 pistes DFCI pour tout type de véhicules et plus particulièrement pour les véhicules de secours aux personnes ainsi que pour les engins de lutte contre l'incendie.
- Sécurisation dans le cadre des OLD.

Suite à une obtention d'une subvention dans le cadre du fond vert, les montants ont été modifiés. Le coût total de cette opération s'élève à 52 105 € HT qui sera financé comme suit :

INTITULE	DEPENSES HT	RECETTE HT
Renforcement chemin Périès	52 105	
DETR (40%)		20 842
DEPARTEMENT (25%)		13 026
Reste à charge		18 237
TOTAL	52 105	52 105

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Sollicite l'aide de l'état par l'intermédiaire de la DETR à hauteur de 20 842 €
- Sollicite l'aide du département par l'intermédiaire du Contrat Territorial à hauteur de 13 026 €
- La dépense sera inscrite au budget 2023
- Charge le Maire de signer tous les documents afférents à cette affaire

Le conseil municipal s'exprime dans ce sens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et Délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Georges RIBOT

